

**1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : PROLECTAZO

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Fongicide de la vigne, du maraichage et de l'arboriculture à usage agricole.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

**1.4. Numéro de téléphone d'urgence**

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification du mélange**

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

**Classe et catégorie de danger**

Dangers pour le milieu aquatique - chronique cat. 1

**Mention(s) de danger**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**2.2. Eléments d'étiquetage**

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH :



**Mention d'avertissement : ATTENTION**

**Mention de danger :**

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

**Prévention :**

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
P391 : Recueillir le produit répandu.  
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée = 8 heures sous serre et 6 heures en plein champ après la fin de la pulvérisation.

**2.3. Autres dangers**

Aucun autre danger connu.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

**Composition / Information sur les composants dangereux :**

Numéro	% poids	N°CAS	Nom chimique
1	50	473798-59-3	S-allyl 5-amino-2-isopropyl-4-(2-méthylphényl)-3-oxo-2,3-dihydro-1H-pyrazole-1-carbothioate
2	< 5	10237-70-4	Acide maléique, sel de potassium

Numéro	N°CE	Annex-1 Listing	Symbole(s) Règlement 1272/2008	Mentions de danger Règlement 1272/2008
1	Non attribué	Oui	SGH09	H400, H410
2	/	/	SGH07	H315, H319, H335

**4. PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

**Généralités :** En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

**Inhalation :** Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

**Peau :** Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.

**Yeux :** Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.

**Ingestion :** NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

La poussière peut être irritante pour le système respiratoire et causer des symptômes de bronchite.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique conseillé.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable et mousse.  
Moyen d'extinction inapproprié : aucun connu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (monoxyde de carbone (CO), oxydes soufrés (SOx) et oxydes nitrés (NOx)).

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

### **Autre information**

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de la pression due à la chaleur.

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** : Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

**Pour les secouristes** : Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés.

Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Afin d'éviter l'accumulation de poussières, les zones de traitement et de stockage doivent être équipées de ventilation.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **Prévention des incendies et explosions**

Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

Un nuage de poussière explosif peut se former.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Eviter les atmosphères humides.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir l'étiquette.

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.  
Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former.

#### **Protection individuelle :**

**Respiratoire** : Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

**Mains** : Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

**Yeux** : Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

**Peau et corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

**Autre information** : Laver les vêtements avant de les réutiliser.

#### **Pour protéger les utilisateurs professionnels des produits phytopharmaceutiques, porter :**

- **Pendant le mélange/chargement :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- **Pendant l'application :**

Application en plein champ :

- *Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- *Si application avec tracteur sans cabine :*

- *Pulvérisation vers le bas :*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- *Pulvérisation vers le haut (vigne) :*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Application sous serre :

- *Sans contact intense avec la végétation :*

- *Culture basse (< 50 cm)*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

- *Culture haute (> 50 cm)*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

- *Contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses :*

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :**

- *Suite à des applications en plein champ :*

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- *Suite à des applications sous serre :*

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou type 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

**OU**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- **Pour protéger les travailleurs, porter :**

- *En plein champ :*

- une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.

- *Sous serre :*

- une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide. Petits granulés sphériques (inspection visuelle)
Couleur	Marron (inspection visuelle)
Odeur	Odeur chimique (inspection olfactive)
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	7,28 (dispersion dans l'eau à 1% à 21-23°C) (CIPAC MT 75.3)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable (EEC A.10)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	0,6 g/ml (CIPAC MT 186)
Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité de la fenpyrazamine = 20,4 mg/l ; 20°C) (OCDE 105)
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable fenpyrazamine: log Pow = 3,52 ; 25°C) (OCDE 107)
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'auto-inflammation jusqu'à 400°C (EEC A.16)
Température de décomposition	La substance active se décompose à une température > 240°C (jugement d'expert).
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable

Propriétés explosives Aucune (EEC A.14)  
Propriétés comburantes Aucune (EEC A.17)

**9.2. Autres informations**

Tension de surface Non applicable  
Densité relative de la vapeur (air = 1) Non applicable

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune connue.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, consulter la section 5.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Nom PROLECTUS

Toxicité aiguë

DL50 Voie orale

Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 423)

DL50 Voie dermale

Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)

CL50 Voie inhalatoire (4 h)

Rat : > 1,97 mg/l (nez uniquement, concentration maximum atteignable)  
(OCDE 403)

Irritation

Peau

Non irritant (OCDE 404)

Yeux

Non irritant (OCDE 405)

Sensibilisation

Non sensibilisant (Test Buehler) (OCDE 406)

Autres informations toxicologiques

**Fenpyrazamine (substance active)**

- Génotoxicité : non génotoxique (OCDE n° 471, 473, 476, 474)
- Cancérogénicité: pas d'effet cancérogène (OCDE n°453, 451)
- Etude de reproduction multi-génération : pas d'effet (OCDE n°416)
- Toxicité au développement (rat, lapin) : non tératogène, non embryotoxique (OCDE n°414)

En se basant sur les données disponibles, pas de critère de classification pour les classes de risques considérées.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Nom

**PROLECTAZO**

Poisson

Toxicité aiguë, 96h (*Oncorhynchus mykiss*) :

CL50 = 18 mg/l (7,3 mg s.a./l)

NOEC = 2,5 mg/l (1 mg s.a./l)(OCDE 203)

Daphnie

Toxicité aiguë, 48h (*Daphnia magna*) :

CE50 = 5,7 mg/l (2,6 mg s.a./l)

NOEC = 2,4 mg/l (1,2 mg s.a./l)(OCDE 202)

# **FICHE DE DONNEES DE SECURITE** **PROLECTAZO**

**Date de révision : 14.12.2017**

<b>Algues</b>	Toxicité aiguë, 72h ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) (OECD 201) EbC50 = 0,56 mg/l (0,28 mg s.a./l); ErC50 = 1,3 mg/l (0,67 mg s.a./l) NOECb&y = 0,037mg/l (0,018 mg s.a./l) ; NOECr = 0,58 mg/l (0,29 mg s.a./l)
<b>Abeille</b>	Toxicité aiguë orale, DL50-48h ( <i>Apis mellifera</i> ) : 59,7 µg s.a./abeille (OCDE 213) Toxicité aiguë de contact, DL50-48h ( <i>Apis mellifera</i> ) : >100 µg s.a./abeille (OCDE 214)
<b>Nom</b> <b>Invertébré benthique</b> <b>Mysidés</b> <b>Oiseau</b>	<b>Fenpyrazamine (substance active)</b> Toxicité chronique, 28j-NOECdev ( <i>Chironomus riparius</i> )= 0,56 mg s.a./l (OCDE 219) Toxicité chronique, cycle de vie-NOEC ( <i>Americamysis bahia</i> ): 0,024 mg/l Toxicité aiguë, DL50 ( <i>Colinus virginianus</i> ) : > 2000 mg/kg pc (OPPTS 850.2100) Toxicité orale, 5 j (OPPTS 850.2200) : CL50 ( <i>Colinus virginianus</i> ) : > 954 mg/kg pc/j CL50 ( <i>Anas Platyrhynchos</i> ) : > 967 mg/kg pc/j
<b>Ver de terre</b> <b>Microorganismes dusol</b>	Toxicité aiguë, CL50-14 jours ( <i>Eisenia foetida</i> ) : > 800 mg/kg de sol (OCDE 207) Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et la transformation en azote jusqu'à 4mg s.a./kg sol sec). (OECD 216, 217)

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Nom</b> <b>Dégradation biotique</b> <b>Dégradation abiotique</b>	<b>Fenpyrazamine (substance active)</b> Non facilement biodégradable (OCDE 301 B) Photodégradation : DT50 < 2 jours (EPA Sous-division N, Section 161-2) Hydrolyse (EEC C.7) : pH 4 : stable (25°C) pH 7 : DT50 > 1 an (20-25°C) pH 9 : DT50 = 24 jours (20°C) et DT50 = 11 jours (25°C)
<b>Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées</b>	CE50 boues activées : > 1000 mg/l (OCDE 209)

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Nom</b>	<b>Fenpyrazamine (substance active)</b> Coefficient de partage octanol-eau : Log Pow = 3,52 (25°C) (OCDE 305) Facteur de bioconcentration (BCF), 28 jours ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) : 283-289 (temps de dépuración : CT50 < 1 jour ; poisson entier) (OCDE 305)
------------	---

## **12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Nom</b>	<b>Fenpyrazamine (substance active)</b> Adsorption KFoc : 112-731 ml/g (moyenne 310 ml/g, moyenne 1/n = 0,91) Désorption KFoc-des : 133-954 ml/g (moyenne 384 ml/g, moyenne 1/n = 0,911) La substance est donc faiblement à peu mobile (OCDE 106)
------------	--

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

## **12.6. Autres effets néfastes**

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés 2 fois. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR. Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transport terrestre : ADR / RID**

**Transport fluvial : ADNR**

**Transport maritime : IMO / IMDG**

**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR**

**14.1. Numéro ONU : UN 3077**

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies**

ADR / RID / ADNR : **Matière dangereuse du point de vue de l'environnement**, solide, NSA (contient de la fenpyrazamine)

IMO / IMDG / ICAO-TI

/ IATA-DGR : **Environmentally hazardous substance**, solid, NOS (contains : fenpyrazamine)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** : Classe 9

**14.4. Groupe d'emballage** : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG (polluant marin) : OUI

IATA : OUI

**14.6. Précautions particulières à prendre**

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 8 heures sous serre et 6 heures en plein champ après la fin de la pulvérisation.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Sections modifiées lors de la mise à jour** : section 2, 4, 13 et 16.

**Source des données** : FDS ref. Fenpyrazamine 50 WG\_B10-1\_EU\_rev320\_CLP

**Référence préparation** : B10-1

**Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3** :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Signification des sigles** :

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

ARfD : Dose de référence aiguë

FBC : Facteur de bioconcentration

DT50 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50 %

DT90 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 90 %

CE50 : Concentration moyenne efficace

Koc : Coefficient d'absorption

CL50 : Concentration létale moyenne

DL50 : Dose létale moyenne

PBT/vPvB : Persistante, Bioaccumulable et toxique/Très persistant et très bioaccumulable

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DES ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.



